



SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

**PRISONNIERS LIBÉRÉS**

RECONNUE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

*Par décret en date du 13 juillet 1876*

---

**COMPTE RENDU DU 26<sup>e</sup> EXERCICE**

1899-1900

---

1901



17154  
F9C75

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

**PRISONNIERS LIBÉRÉS**

RECONNUE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

*Par décret en date du 13 juillet 1876*



**COMPTE RENDU DU 26<sup>e</sup> EXERCICE**

1899-1900

1901

# OEUVRE DES PRISONNIERS LIBÉRÉS

FONDÉE EN 1874

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.  
LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE.  
LE CONSEIL MUNICIPAL DE BORDEAUX.  
S. E. M LE CARDINAL DONNET, Archevêque de Bordeaux.  
S. E. M<sup>sr</sup> DE LA BOULLERIE, Coadjuteur.  
SILLIMAN (Ch.), *Président*.  
VAUCHER, Président à la Cour, }  
GROSSARD (O.), } *Vice-Présidents*,  
BALLANDE (L.), *Trésorier*.  
COUVE (H.), *Secrétaire*.

## Donateurs Fondateurs :

MM. BAOUR (Ch.)	MM. JOHNSTON (H.)
BAOUR et C <sup>ie</sup> .	JOHNSTON (Nath.).
BRANDENBURG (Ch.).	LALANDE (Armand).
M <sup>me</sup> BRANDENBURG (Ch.).	LUR-SALUCES (Marquis DE).
MM. BRANDENBURG (Albert).	LUZE (Alfred DE).
BALLANDE (L.).	LE QUELLEC (Casimir).
BALLANDE (André).	LE QUELLEC (Louis).
M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> BÉDOURET.	MESTREZAT (Paul).
MM. CADILHON (C.).	PIGANEAU et Fils.
CALVET (J.) et C <sup>ie</sup> .	RÔDEL et Fils frères.
CORNOLHIS-HOULÈS (G.)	SAMAZEUILH et Fils.
M <sup>e</sup> CASTERA.	SCHACHER (G.).
CRUSE (H.).	SILLIMAN (Ch.).
CRUSE (A.).	SILLIMAN (G.).
CRUSE (Ed.).	M <sup>lle</sup> SILLIMAN (Julie).
M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> CRUSE (H.).	M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> SCHYLER.
M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> CRUSE (Ed.).	SYNDICAT DE LA BOUCHERIE
MM. ESCARRAGUEL (A.).	ET DE LA CHARCUTERIE.
FAURE (Lucien).	MM. TEYSSONNEAU (E.).
FOSSE (H.).	LUZE (BAPON A. DE).
FOSSE (Ch.).	TASTET et LAWTON.
GALTIÉ (J.).	LAFARGUE (A.) et C <sup>ie</sup> .
GOUZIL neveu.	MARC MAUREL.
GROSSARD (O.)	TAMPIER (L.).

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Présidents d'honneur.

S. E. M<sup>sr</sup> LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.  
M. LE PRÉFET DE LA GIRONDE.  
M. LE MAIRE DE BORDEAUX.  
M. BÉRENGER, sénateur, président de la Société générale pour le Patro-  
nage des libérés.

MM. LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL.  
LE PROCUREUR GÉNÉRAL A LA COUR D'APPEL.  
LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL.  
LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE.  
Anselme LÉON, conseiller à la Cour d'appel.  
LACARRIÈRE, vice-président du Conseil de Préfecture.  
LANUSSE, administrateur des Hospices.  
Armand LALANDE fils, négociant.  
Arthur ESCARRAGUEL.  
Emile TEYSSONNEAU, négociant.  
Adolphe BERMOND, négociant.  
Ed. LAWTON.  
P. MESTREZAT, négociant.  
LANOIRE, conseiller général de la Gironde.  
FRANÇOIS, avocat à la Cour d'appel.  
LESCA, ancien conseiller général de la Gironde.  
COUTURIER, conseiller général de la Gironde.  
PETIT, vicaire général de l'Archevêché.  
MATHIEU, pasteur.  
Jules CALVÉ, président de chambre à la Cour d'appel.  
Henri RÔDEL, substitut du Procureur de la République.  
André BALLANDE, négociant armateur.  
VITRY, directeur de la 26<sup>e</sup> circonscription pénitentiaire.  
Henri COUVE.  
F.-G. MOLINIÉ.  
Charles-A. DE LUZE, négociant.  
Herman CRUSE, négociant.  
MARCILLAUD DE BUSSAC, président de Chambre à la Cour d'appel.  
Ch. FOSSE, négociant.  
Gustave LUNG, négociant.  
Vicomte L. DE CLOUET.

### Membres honoraires.

- MM. L. LE GOUST, ancien directeur de la Maison centrale de Loos-lès-Lille.  
L. TRARIEUX, sénateur de la Gironde.  
DEMONS, docteur-médecin, professeur à la Faculté de médecine.

### Comité exécutif de la Société.

MM. J. CALVÉ, *Président.*

H. COUVE,  
MARCILLAUD DE BUSSAC, } *Vice-Présidents.*

A. BALLANDE, *Trésorier.*

Henri RÖDEL, *Secrétaire général.*

G. LUNG, *Secrétaire adjoint.*

Herman CRUSE,  
Charles FOSSE,  
F. G. MOLINIÉ,  
VITRY,  
Charles A. DE LUZE,  
Vicomte L. DE CLOUET, } *Assesseurs.*

MM. A. CARON, officier en retraite, *directeur du Refuge.*  
BARDOU, *surveillant comptable.*  
D<sup>r</sup> PERINGUEY (*service médical*).

## SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

## PRISONNIERS LIBÉRÉS

### PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du Samedi 1<sup>er</sup> Décembre 1900.

L'Assemblée générale de la Société de Patronage des prisonniers libérés de Bordeaux a été tenue au Refuge, 97, rue Malbec, le samedi 1<sup>er</sup> décembre 1900, à deux heures et demie, sous la présidence de M. J. Calvé, président de l'Œuvre, assisté de MM. Marcillaud de Bussac, vice-président; Ballande, trésorier; Rödel, secrétaire général; G. Lung, secrétaire-adjoint; F.-G. Molinié, Vitry, directeur de la 26<sup>e</sup> circonscription pénitentiaire; Fosse et Charles de Luze, assesseurs.

S. Em. Mgr le cardinal Lecot, M. le Préfet de la Gironde, M. le Procureur général près la Cour d'appel, M. le Président du Tribunal civil, M. le Procureur de la République, M. le Maire de Bordeaux, M. le Grand-Rabbin et diverses autres autorités, ainsi que plusieurs invités et membres du Conseil d'administration, s'étaient fait excuser.

M. Calvé, président, après avoir remercié la Société de l'avoir appelé aux fonctions de président, prononce l'éloge de son prédécesseur, le regretté M. Oscar Grossard, décédé le 25 mai dernier.

Puis, M. H. Rödel, secrétaire général, donne lecture de son rapport annuel. Il fait, à son tour, l'éloge de M. Oscar Grossard; il parle du Congrès international du Patronage, tenu à Paris, en juillet

1900; rend compte du fonctionnement de la Société pendant son dernier exercice allant du 1<sup>er</sup> novembre 1899 au 31 octobre 1900, etc.

M. Ballande, trésorier, expose les mouvements de la caisse pendant le 26<sup>e</sup> exercice et fait connaître la situation financière de la Société.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 3 heures et demie.

*Le Secrétaire général,*  
Henri RÖDEL.

### *Allocution de M. Calvé, président.*

MESSIEURS,

Par un vote que vous voulez bien ratifier, votre Comité d'administration m'a fait l'honneur de m'appeler à la présidence de notre Société. Je suis vivement touché de ce témoignage de confiance et de sympathie et je vous en remercie. Ce n'est cependant pas sans quelque timidité que j'accepte le mandat dont vous m'honorez et que j'entreprends de continuer l'œuvre de mon regretté prédécesseur, M. Oscar Grossard : cette œuvre, vous le savez, est au-dessus des éloges que je tenterais de lui décerner.

La mort de M. Oscar Grossard a été cruellement ressentie par toutes les institutions charitables auxquelles, dans notre Ville, il avait donné son concours; elle a causé une affliction toute particulière à notre Société qui avait toujours eu en lui un de ses plus fermes soutiens. Dès l'époque où elle se fondait à Bordeaux, Oscar Grossard était parmi les hommes de cœur qui répondaient à l'appel de M. Charles Silliman dont le souvenir, uni à celui de son fils, est en si grande vénération parmi nous. Il avait, avec son intelligence si nette des résultats obtenus par une sage philanthropie, compris toute l'utilité que, au point de vue moral et social, il y avait à attendre d'une fondation alors peu commune en France, mais depuis longtemps en faveur dans des pays voisins. Il partagea la foi de Charles Silliman dans l'efficacité du patronage pour des hommes qui se sont laissé entraîner à une première faute, mais désirent la racheter par le repentir et la bonne conduite et veulent sincèrement arriver à leur réhabilitation. Il devenait, comme vice-président de l'OEuvre, l'un des collaborateurs les plus assidus de son vénéré fondateur et, au décès de celui-ci, en 1883, il se rendait à nos vœux unanimes en acceptant la présidence de notre Société.

Vous avez tous été témoins du zèle avec lequel il a, jusqu'à sa mort, rempli les diverses fonctions de cette présidence, et l'hommage reconnaissant que je tente de lui rendre ne peut s'élever à la hauteur des sentiments qu'il vous avait inspirés, du mérite de

son active bienfaisance et de sa sage administration. Il avait le souci de ne négliger aucun des modes par lesquels s'exerce notre patronage : aussi s'y appliquait-il avec un entier dévouement et en y employant les qualités les plus propres à rendre notre protection féconde en heureux résultats. Il manquait rarement à nos visites de quinzaine au Fort du Ha. Là, sa parole, d'une bonté persuasive, savait triompher aisément de la méfiance ou de l'hésitation avec lesquelles des prisonniers, à la veille de leur libération et insoucieux du lendemain, accueillaient l'offre de notre hospitalité et de notre aide. Activement secondé par le zèle de M. Caron, directeur de notre Refuge, il se livrait à d'utiles démarches pour arriver au placement de nos patronnés ou pour obtenir qu'ils fussent rapatriés. Aucun détail de l'administration de notre OEuvre n'échappait à sa sollicitude et à sa vigilance : il s'en occupait avec ce sens pratique qui, durant sa vie commerciale, lui assurait avec ses hautes qualités de droiture et de probité et avec l'aménité de ses relations, une autorité légitime parmi les négociants de notre cité.

La science pénitentiaire, qui touche à tant de problèmes moraux et sociaux, avait exercé sur lui une vive attraction ; il en suivait le progrès en se tenant, dans ses appréciations, également éloigné des utopies auxquelles peut se laisser entraîner une générosité mal défendue contre ses propres impulsions et d'une sévérité que son excès risque de rendre inhumaine. L'intérêt qu'il prenait à ces questions ressortait des allocutions que, chaque année, il prononçait au début de l'Assemblée générale et dans lesquelles, sur la preuve que lui fournissaient les résultats obtenus, il affirmait sa confiance dans le succès de notre patronage.

Les réunions du Comité étaient pour lui une occasion plus fréquente de révéler la sollicitude avec laquelle il suivait les tentatives faites tant en France qu'à l'étranger pour associer les bienfaits de la charité avec les nécessités de la répression légale. Il se plaisait à en parler et en faisait même volontiers l'objet des discussions qui, sous sa direction bienveillante et courtoise, se maintenaient à l'état d'entretiens familiers.

Lorsque, en 1896, l'Union des Sociétés de Patronage décida de tenir à Bordeaux son III<sup>e</sup> Congrès national, M. Oscar Grossard accueillit avec empressement l'honneur, pour notre Société, de concourir aux préparatifs de cette Assemblée : vous vous rappelez

quel fut l'éclat de ce Congrès qui réunit les représentants les plus éminents de la science pénitentiaire dans notre pays, et dans lequel furent débattues et résolues, avec autant d'éloquence que de sens pratique, des questions dont l'intérêt avait été révélé dans des Congrès antérieurs. La part d'Oscar Grossard dans l'organisation de ce Congrès contribua largement au succès obtenu : son actif dévouement, sa cordialité pleine de tact, sont assurément restés parmi les meilleurs souvenirs que nos hôtes conservèrent de leur séjour auprès de nous.

Les services éminents qu'Oscar Grossard avait rendus à notre Société et les rapports affectueux qui s'étaient établis entre lui et chacun de ses collaborateurs nous avaient étroitement attachés à lui ; sa mort fut pour nous tous un deuil cruel. Notre Société avait espéré qu'il lui serait permis de saluer d'un dernier adieu, sur la tombe où il allait reposer, l'homme de bien envers lequel elle était redevable de tant de bienfaits. Notre collègue, Henri Couve, que la maladie tient aujourd'hui éloigné de cette séance mais que nous avons l'espoir de revoir bientôt près de nous, se disposait à rendre à O. Grossard, dont de longue date il était le collaborateur et l'ami, cet hommage suprême de notre reconnaissance attristée. Il a dû se taire et s'incliner devant la volonté que le défunt avait, à l'heure de son agonie, impérieusement exprimée. Oscar Grossard, fidèle, jusque dans la mort, à la modestie qui avait été la règle de son existence, avait interdit tout discours à ses funérailles. Il savait bien que l'adieu le plus affectueux exprimé sur sa tombe contiendrait une part de ces éloges auxquels, toute sa vie, il avait eu le souci de se dérober.

Nous avons, au cimetière où repose sa dépouille mortelle, respecté le silence qu'il nous avait imposé, mais ici, dans cet asile où se sont multipliés ses bienfaits, nous avons recouvré le droit de rappeler ses titres à notre reconnaissance et à nos regrets. Vous m'excuserez d'avoir, dans une mesure incomplète, exprimé le sentiment que vous avez gardé de ses mérites.

Messieurs, il nous eût été pénible de penser que sa famille, dont le nom se rattache à la plupart des fondations charitables de Bordeaux, cesserait d'être représentée dans l'Administration de notre Société. Cette inquiétude nous a été épargnée : M. le vicomte de Clouet, gendre de M. O. Grossard, s'est rendu facilement à nos vœux et a bien voulu accepter dans notre Comité la place que le décès de son beau-père y laissait vacante.

Il retrouvera parmi nous, autour de la mémoire d'Oscar Grossard, un culte d'affectueux respect et de gratitude égal à celui que cet homme de bien a laissé au cœur de ses parents et amis.

Le dévouement que notre OEuvre avait su inspirer à Oscar Grossard suffirait à nous démontrer, si notre confiance avait, à cet égard, besoin d'être raffermie, que le patronage par nous exercé est une institution féconde en bons résultats et, par suite, digne d'être soutenue et encouragée. Les exemples que nous a laissés mon regretté prédécesseur doivent avoir pour résultat de stimuler notre zèle et nos efforts pour maintenir notre Société au rang qu'elle s'est depuis longtemps acquis parmi les institutions de relèvement moral. Ils seront pour moi-même le guide le plus sûr pour continuer, dans la mesure où cela me sera possible, l'action bienfaisante qu'Oscar Grossard a, pendant dix-sept ans, exercée à la tête de notre Société. Je sollicite, pour réussir dans cette tâche, le concours que vous donniez, avec l'empressement le plus louable, à mon prédécesseur et qui lui permettait d'accomplir tout le bien auquel il s'appliquait.

Je compte, en outre, sur le fidèle appui de tous ceux qui, sous des formes diverses, nous ont témoigné l'estime dans laquelle ils tenaient notre OEuvre et en ont secondé les bienfaits.

## Rapport de M. Rödel, secrétaire général.

MESSIEURS,

Il y a juste un an, la Société de Patronage des prisonniers libérés de Bordeaux célébrait le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation.

Au moment de vous présenter, dans la séance du 25 novembre 1899, mon rapport annuel, et alors que j'avais hâte de vous parler de l'heureux événement que nous allions fêter, il me fallait tout d'abord remplir un douloureux devoir. J'avais à payer un tribut à la mémoire de notre cher vice-président, M. Gustave Siliman, décédé quelques jours à peine avant l'assemblée générale.

Qui eût pu penser alors que nous aurions, quelques mois plus tard, à déplorer une autre perte pour le moins aussi cruelle? Qui se fût douté que je devrais, encore cette année, commencer mon rapport par un éloge funèbre? Le 25 mai dernier, M. Ocard Grossard nous était enlevé à la suite d'une courte maladie dont beaucoup d'entre nous apprenaient l'existence en même temps qu'ils étaient informés de son fatal dénouement. Le coup a été pour nous d'autant plus cruel qu'il était plus inattendu!

J'ai donc aujourd'hui à vous parler de l'homme excellent et digne, si plein de cœur et de dévouement, que nous avons placé à notre tête, qui y est resté dix-sept ans et que vous y auriez toujours maintenu si la mort impitoyable n'était venue vous l'enlever.

Messieurs, comment pourrai-je m'exprimer dignement sur le compte de M. Grossard, alors que l'extrême douleur causée parmi nous par sa perte n'est point encore calmée? Cela me serait, à coup sûr, bien difficile, si je ne songeais que, pour louer dignement cet homme simple et modeste entre tous, le mieux est de vous parler de lui *simplement*.

Du reste, vous venez d'entendre faire son éloge avec une autorité et dans des termes qui pourraient me dispenser d'insister, si je ne voulais, non seulement être complet, mais aussi, mais surtout,

exprimer des sentiments qu'une longue collaboration a faits aussi vifs que sincères.

Nous aurions voulu pouvoir rendre à M. Grossard les hommages suprêmes qui lui étaient si légitimement dus, mais nous avons appris que, mû par un sentiment d'extrême modestie dont ceux qui le connaissaient n'ont pas été surpris, il avait proscrit pour le jour de ses obsèques et les fleurs et les discours. Nous avons vivement regretté que telle fût sa volonté, mais il nous a bien fallu nous incliner. Nos regrets ont été d'autant plus grands qu'après M. Charles Silliman père, notre vénéré fondateur, nul n'a plus que M. Grossard représenté et incarné notre OEuvre.

Il fut, en effet, un des ouvriers de la première heure. Il était auprès de Charles Silliman, lorsque cet homme de bien, fondant notre Société, allait chercher, avec une largeur et une hauteur de vues qui ne se démentirent jamais, des concours et des appuis parmi les représentants de tous les cultes et de tous les partis.

A la première Assemblée générale de l'OEuvre, le 13 mars 1875, M. Grossard était nommé vice-président en même temps qu'un éminent magistrat dont le souvenir est toujours vivant au Palais, M. le Président Vaucher. Il conservait ce titre et cette fonction jusqu'en 1883, c'est-à-dire jusqu'au jour où nous eûmes la grande douleur de perdre notre fondateur.

Quand il s'agit de remplacer M. Silliman, bien que la modestie de M. Grossard, devenu le premier vice-président de l'OEuvre, l'ait conduit à mettre en avant le nom du fils du défunt, M. Gustave Silliman, c'est lui qui réunit tous les suffrages. Le 13 novembre 1883, il devenait notre président. Nul n'était plus digne que lui d'occuper la première place parmi nous, et Dieu sait s'il a justifié la confiance que nous avions mise en lui ! Aussi, chaque année, son élection n'était-elle qu'une simple formalité, formalité utile cependant, car, si elle était destinée à vêtir les prescriptions de nos statuts, elle nous permettait aussi de témoigner nos sentiments à notre Président.

Pendant dix-sept ans, M. Grossard a dirigé notre barque et, certes, il ne se contentait pas de son titre : il exerçait, au contraire, ses fonctions de la façon la plus effective, n'hésitant même pas à accepter une partie de celles du secrétaire général ou du trésorier, voyant tout, pensant à tout, s'occupant de tout. Pendant ces dix-sept années, il a été l'âme de notre OEuvre et on peut dire que c'est

surtout à lui qu'elle doit ses succès, sa prospérité et son prestige.

Vous tous, Messieurs, qui l'avez connu, qui l'avez vu à l'œuvre, vous savez quelles étaient ses qualités et il serait superflu de les énumérer longuement ici. Il avait pour lui l'intelligence, l'esprit large et droit, le dévouement qui ne se lasse pas, le cœur bon et compatissant. Il croyait à l'utilité de notre OEuvre et était toujours prêt à se pencher, pour les soulager, vers les misères qu'il rencontrait sur sa route. Rien des tristesses humaines ne lui était étranger !

Et que dire de sa courtoisie, de sa cordialité, de son obligeance ? Ses collègues ont toujours eu avec lui les meilleures relations et le secrétaire qui vous parle ne se souvient pas que jamais un nuage ait menacé, même un instant, leur horizon commun !

Depuis l'institution des Congrès nationaux du Patronage, M. Grossard était tout désigné pour y jouer un rôle. Malheureusement, il ne put se rendre ni à celui de Paris, ni à ceux de Lyon et de Lille. Mais il tint une place importante dans celui de 1896 qui se réunit à Bordeaux. Après avoir présidé avec le plus grand dévouement et le zèle le plus soutenu la Commission d'organisation, il eut l'honneur d'ouvrir le Congrès. Il fut appelé à une des places de vice-président et il eut à remplir ses fonctions à diverses reprises d'une façon effective. Il réussit excellemment dans sa tâche.

Nommé membre du Bureau central de l'Union des Sociétés de Patronage, et bien que ne pouvant, à son grand regret, se rendre à Paris pour les séances du Bureau, il en fut élu vice-président en récompense des services par lui rendus lors du Congrès. Ce témoignage d'estime et de gratitude avait été très sensible à tous ses collègues bordelais. Au moment de sa mort, il était encore membre du Bureau central.

Vous voyez, Messieurs, que, si notre Société a fait en lui une perte irréparable, on peut dire sans exagération que le Patronage en France en a fait, lui aussi, une bien grande, car M. Oscar Grossard était un des vétérans du Patronage dans notre pays ; il incarnait la plus vieille des Sociétés de province et son nom jouissait d'une légitime autorité, en même temps qu'il était entouré du respect universel.

Quoique les obsèques de cet homme de bien aient eu lieu à la campagne, malgré les efforts faits par lui pour leur donner le



caractère le plus simple, il a eu des funérailles imposantes. Une foule considérable l'a accompagné à sa dernière demeure, et, si on n'a pas entendu prononcer de discours sur le bord de sa tombe, on a pu entendre ce que chacun disait en suivant son cercueil. Il ne s'élevait aucune note discordante et chacun des assistants faisait sa partie dans le plus harmonieux concert de louanges.

Messieurs, notre Société, qui ne s'est pas encore consolée de la perte qu'elle a faite, sait ce qu'elle doit à son regretté Président. Elle est heureuse de le proclamer et de dire hautement qu'elle gardera à cet ami de la première heure, à cet ami si fidèle et si dévoué, le souvenir le plus ému et le plus reconnaissant.

Pourquoi faut-il qu'à cette séance une autre place soit vide, mais fort heureusement pour peu de temps encore? Notre honorable vice-président, M. Henri Couve, a, ces jours derniers, donné des inquiétudes à sa famille et à ses amis. Nous avons suivi avec le plus anxieux intérêt les phases de sa maladie. Nous savons qu'il va de mieux en mieux maintenant et nous lui envoyons, avec l'expression de nos regrets de le voir absent de cette séance, nos souvenirs affectueux et nos vœux de prompt et complet rétablissement.

Pour remplacer M. Grossard, nous n'avions qu'à porter nos regards vers les deux vice-présidents de la Société, MM. Henri Couve et Calvé. Le premier qui fut secrétaire de l'Œuvre à ses débuts et qui en est, depuis longtemps, le vice-président; le second qui, après avoir rempli pendant de longues années les fonctions de secrétaire, a été lui aussi appelé à une vice-présidence, étaient également qualifiés pour succéder à M. Grossard. Sur la demande de ses collègues du Comité, sur les instances de M. Couve lui-même, M. Calvé a bien voulu accepter la charge de la présidence. Il l'a fait par dévouement et, à ce titre, nous lui en sommes profondément reconnaissants. Permettez-moi de le remercier publiquement ici en votre nom à tous, comme je l'ai déjà fait au nom de mes collègues du Comité et au mien propre.

Nul n'était plus désigné que M. Calvé pour occuper ce poste d'honneur, et c'est une bonne fortune pour notre Œuvre d'avoir pu ainsi remplacer l'homme exceptionnel que nous avons perdu.

Si M. Calvé a succédé à M. Grossard au fauteuil de la présidence, nous avons tenu à ce que notre cher collègue fût remplacé au sein du Conseil par un membre de sa propre famille. Son gendre,

M. le vicomte Louis de Clouet, a bien voulu accepter d'être des nôtres. Nous sommes heureux d'avoir, pour représenter parmi nous cette famille si étroitement unie à notre Œuvre, le fils par l'alliance de notre regretté Président. Il fera revivre les traditions de son beau-père dont nous avons pleuré la perte avec lui. Il nous aidera à imiter ses exemples et à perpétuer son souvenir.

C'est peu de temps avant le Congrès international du Patronage que M. Grossard nous a été enlevé. Sans doute, s'il avait vécu, eût-il tenu à y assister et nous aurions été heureux de le voir y jouer le rôle important qui lui serait revenu de droit.

Il n'a pu en être ainsi, mais, fort heureusement, votre secrétaire général n'a pas été seul à représenter notre Société à Paris. MM. Marcillaud de Bussac, Vitry et Léon s'y sont également rendus et ont suivi assidûment les séances du Congrès.

Je ne saurais essayer, Messieurs, de vous présenter un compte rendu complet des travaux du Congrès : cela m'entraînerait beaucoup trop loin. Je me bornerai à vous en donner un court aperçu, quelque chose comme un simple sommaire.

Jusqu'ici, les Congrès qui se sont tenus en France (Paris 1893, Lyon 1894, Bordeaux 1896, Lille 1898) avaient un caractère national. Les Congrès internationaux du Patronage se tenaient seulement à Anvers tous les quatre ans. Ainsi que je vous le disais, l'année passée, il avait été décidé que le Congrès de Paris aurait un caractère international : rien n'était plus naturel, vu les circonstances.

Les nations étrangères répondirent avec empressement à l'invitation qui leur fut adressée et, le jour de l'ouverture, on voyait réunis à côté de nombreux congressistes français, des délégués belges, allemands, anglais, américains, russes, finlandais, roumains, italiens, suisses, siamois, japonais, etc.

Le dimanche 18 juillet, à 10 heures du matin, un grand nombre de congressistes convoqués à cet effet se réunirent à l'Exposition, dans la salle de la classe 112 affectée au Patronage des Libérés. M. Louiche-Desfontaines, au nom du Conseil central de l'Union, leur souhaita la bienvenue, puis M. Louis Rivière dirigea la visite détaillée de l'Exposition de l'Union et de celle des Œuvres de Patronage, fournissant sur chacune d'elles quelques intéressantes explications.

A quatre heures de l'après-midi, l'ouverture du Congrès eut lieu dans la grande salle du Palais de l'Economie sociale à l'Exposition, sous la présidence de M. Monis, garde des sceaux, ministre de la justice, assisté de MM. Decrais, ministre des colonies, et Le Jeune, ministre d'Etat du royaume de Belgique, des délégués étrangers officiels, des membres du Bureau de l'Union, etc.

Après un discours de M. l'Inspecteur général Cheysson, vice-président du Bureau central, au nom du Comité d'organisation du Congrès, M. le conseiller Petit, doyen de la Cour de cassation, président de la Commission d'organisation, ancien président du 1<sup>er</sup> Congrès national du *Patronage* tenu à Paris en 1893, fut élu président. Les délégués officiels étrangers furent nommés vice-présidents et le secrétariat se trouva composé de MM. Louiche-Desfontaines, secrétaire général, et des secrétaires généraux adjoints suivants : MM. Deglin, avocat à Nancy, Poulle, procureur de la République à Valenciennes, Metz (de Moscou), Lundell, pasteur à Helsingfors, Martin (de Genève).

Prenant alors la parole, M. le Président Petit fait un tableau magistral de l'état du Patronage en France et à l'étranger, insistant surtout sur les efforts faits depuis les 30 dernières années.

Enfin, M. le Garde des sceaux prononce un éloquent discours dans lequel il affirme ses sentiments à l'égard du *Patronage* et fait l'éloge des principes dont il s'inspire. Après avoir rappelé les bienfaits de la loi Bérenger, il déclare que le Gouvernement reconnaît toute la grandeur et l'utilité de l'OEuvre du *Patronage* et termine en louant l'intervention de la bonté qui guérit après que la justice a frappé.

A l'issue de cette belle séance, un lunch a été offert aux invités et aux congressistes au restaurant des Congrès.

Dès le lendemain matin, on se mit au travail. Le Congrès comprenait, comme d'habitude, trois sections :

- 1<sup>o</sup> Enfants et jeunes adultes. Président : M. le conseiller Voisin ;
- 2<sup>o</sup> Femmes et jeunes filles. Président : M. le doyen Henri Joly ;
- 3<sup>o</sup> Adultes (hommes). Président : M. le député Cruppi.

Les sections tenaient leurs séances le matin ; les assemblées générales siégeaient l'après-midi.

Ce sont évidemment les travaux de la 3<sup>e</sup> section qui seraient de nature à vous intéresser le plus, puisque notre Société s'occupe exclusivement des adultes hommes. Il me serait malheureusement

difficile de vous en parler d'une façon bien personnelle, car c'est surtout à la 2<sup>e</sup> section que j'ai dû siéger, le Comité d'organisation m'ayant fait l'honneur de me confier un rapport sur une des questions à son ordre du jour : « Quel rôle peut être réservé aux femmes dans les établissements pénitentiaires, soit au point de vue de l'Administration, soit au point de vue du Patronage ? » Je ne vous entretiendrai pas de cette question, mais il me sera peut-être permis de vous indiquer qu'elle fut une des plus discutées du Congrès.

Je ne vous dirai rien non plus des travaux de la 1<sup>re</sup> section consacrée aux enfants. Je veux seulement vous signaler que notre excellent collègue M. de Bussac, qui est, vous le savez, président du Comité de défense des enfants traduits en justice de Bordeaux, en avait été élu vice-président.

Les questions traitées dans les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> sections étaient toutes fort intéressantes, mais je ne puis, sous peine d'allonger indéfiniment ce rapport, vous en parler. Je me bornerai à placer sous vos yeux l'énoncé des questions étudiées à la 3<sup>e</sup> section et le texte des vœux émis par le Congrès à leur sujet.

#### 1<sup>re</sup> Question.

*Quels sont les moyens dont doit user le Patronage, avant l'expiration de la peine, pour préparer le placement du patronné et son reclassement dans la société?*

1. Les Sociétés de Patronage doivent avoir accès auprès de tout individu en état de détention préventive, sous la réserve de l'autorisation de l'autorité judiciaire compétente.

Une notice individuelle sera rédigée sur chaque détenu dès le moment de l'arrestation et remise au Comité de Patronage en vue de faciliter son action.

2. Le Patronage doit préparer le détenu au placement avant sa libération, en lui faisant connaître les diverses ressources qu'il aura à sa disposition pour trouver un emploi : placement direct, entrée dans un asile, service militaire, émigration.

3. Les Sociétés de Patronage préparent, avant la sortie, l'engagement militaire, l'expatriation ou le rapatriement du libéré et réunissent les pièces nécessaires à celui-ci.

4. Les Sociétés de Patronage doivent, dans la mesure du possi-

ble, préparer la réconciliation des détenus avec leur famille. Il sera souvent utile de conseiller aux patronnés d'affecter une partie du produit de leur travail au soulagement de leur famille.

5. Il est recommandé aux Sociétés de Patronage d'envoyer chercher les libérés par un agent à leur sortie de prison et de se faire remettre le montant de leur pécule.

6. Les Sociétés devront se tenir en rapports constants avec des entrepreneurs, contre-maitres, Sociétés ouvrières et agences de placement gratuit, pour faciliter le placement des libérés à leur sortie de prison, suivant leurs goûts et aptitudes signalés par le visiteur. Toutes les fois que cela sera possible, il est préférable que les Sociétés de Patronage se bornent à fournir les renseignements nécessaires, en laissant au libéré le soin de chercher lui-même un emploi.

7. Les Sociétés devront être en tous cas très prudentes dans le placement direct de leurs patronnés. Un séjour suffisamment prolongé dans un asile où est organisé le travail constitue un excellent moyen de vérifier l'aptitude et la bonne volonté du libéré.

8. A défaut d'un asile appartenant en propre à la Société de Patronage, celle-ci pourra conclure un accord avec une Oeuvre d'assistance par le travail en vue d'assurer une occupation au libéré sans emploi.

(Séances des 9 et 13 juillet.) Rapporteur général : M. Louis RIVIÈRE.

## 2<sup>e</sup> Question

*D'après quels principes doit être organisée l'instruction scolaire et professionnelle dans les établissements pénitentiaires ?*

L'instruction scolaire, dont le programme devra laisser une place marquée à l'étude du dessin pour présenter un caractère professionnel, comprendra, en outre des connaissances utiles aux ouvriers et se rapportant à leur métier, des notions plus générales de nature à assurer l'amendement des condamnés, dont voici les principales :

1. Universalité et nécessité sociale du devoir et de la contrainte;
2. Domination de la raison sur le plaisir et les passions, surtout l'alcoolisme;

3. Programme primaire réduit aux éléments immédiatement utilisables : lecture, écriture, calcul;

4. L'enseignement sera tantôt individuel, tantôt collectif suivant les cas;

5. Conférences et lectures expliquées en commun par des personnes étrangères à l'Administration.

Dans le but d'obtenir le concours le plus efficace du personnel pénitentiaire, déjà dévoué à ces idées, pour la moralisation des détenus, un extrait des travaux de la troisième section sur cette question devra être adressé aux chefs de ce personnel à titre d'instruction et répandu dans le personnel surveillant et enseignant.

Les travaux auxquels seront affectés les condamnés devront être exclusivement dirigés vers un but d'apprentissage ou de perfectionnement dans un métier déterminé.

Ils seront choisis d'après l'origine urbaine ou rurale et d'après les aptitudes de chaque détenu, plutôt qu'en raison de la profession exercée avant la condamnation.

Ces distinctions et ce choix seront de rigueur pour les femmes condamnées.

Dans le cas où, pour des motifs d'ordre financier ou de répression, les Administrations pénitentiaires ne croiraient pas pouvoir renoncer complètement aux travaux dits industriels, un certain temps devra être journellement consacré à l'enseignement professionnel, s'il ne peut être donné dans les ateliers pénitentiaires, autant que ce régime pourra se concilier avec l'application de la loi sur l'emprisonnement individuel.

Le Congrès émet le vœu que, à côté de l'enseignement moral, une place soit faite à l'enseignement religieux, qui sera donné par les ministres des différents cultes auxquels toutes facilités seront accordées à cet effet.

Le Congrès émet le vœu que, dans les prisons de courtes peines, l'enseignement professionnel soit donné dans la mesure que permettront l'organisation intérieure de chaque établissement et la durée du séjour des détenus, l'enseignement religieux donné par les ministres des différents cultes devant toujours trouver dans ces prisons les mêmes facilités que dans les autres établissements pénitentiaires.

(Séance du 11 juillet.) Rapporteur général : M. ALENGRY.

### 3<sup>e</sup> Question.

*De l'entente à établir entre les Sociétés de Patronage des divers pays en vue de répartir équitablement entre elles les frais de rapatriement de leurs nationaux; du rôle que pourrait jouer à cet égard la Commission permanente internationale des OEuvres de Patronage.*

1. Lorsque le rapatriement paraît nécessaire par l'intérêt du patronné ou lorsque celui-ci est expulsé et dans les cas les plus ordinaires, les Sociétés de Patronage doivent s'entendre directement, pour chaque cas particulier, sur les conditions de rapatriement d'un étranger libéré nécessaire; elles doivent régler d'un commun accord, dans un esprit de concorde et de charité, la part des frais qui doit ou peut être supportée par chacune d'elles.

2. Lorsque deux Sociétés de Patronage ou deux groupes de Sociétés de Patronage ont de fréquents rapports, à raison du rapatriement de leurs nationaux respectifs, il est désirable qu'une convention de principe intervienne entre elles pour établir, selon l'état de leurs ressources, et le nombre moyen des nationaux à rapatrier, et la part que chacune d'elles doit supporter dans les frais de patronage.

3. Il est désirable qu'une liste générale de toutes les OEuvres de Patronage soit dressée annuellement, par les soins de la Commission permanente internationale des OEuvres de Patronage, et que cette liste soit adressée à chacune de ces Sociétés. Elle doit contenir les renseignements nécessaires pour leur permettre de correspondre facilement en vue du Patronage international.

4. Il est désirable qu'en chaque pays soit créé un organisme central pour faciliter le rapatriement des étrangers condamnés par les tribunaux locaux et pour recevoir et patronner les nationaux condamnés à l'étranger.

5. Les institutions centrales des divers pays devront entrer en relations entre elles pour régler les conditions dans lesquelles s'opérera l'échange des patronnés et favoriser les développements ultérieurs dont l'OEuvre du Patronage international paraîtra susceptible.

6. Le Congrès émet le vœu que les étrangers expulsés soient reconduits à la frontière dans des conditions qui rendent facile l'intervention du Patronage à l'égard de ces étrangers.

(Séance du 10 juillet.) Rapporteur général : M. GARÇON.

Les fêtes et réceptions n'ont pas été moins brillantes au Congrès de Paris que lors des Congrès précédents.

Le mardi 10 juillet, à quatre heures et demie, le Congrès s'embarquait au pont de l'Alma, pour se rendre à l'Hôtel de Ville, à bord d'un bateau de la compagnie parisienne spécialement affrété à cet effet. Il était reçu officiellement par le Conseil général de la Seine. Le président, M. Chérioux, et M. Lépine, préfet de police, prononcèrent des allocutions auxquelles répondirent MM. Petit, président du Congrès, et Fuchs, président de l'Union des Sociétés de Patronage de l'empire d'Allemagne. Un lunch fut servi à la suite duquel les congressistes visitèrent, avec un vif intérêt, sous la conduite de MM. Chérioux et Lépine, les magnifiques salons de l'Hôtel de Ville.

Le mercredi, le Congrès assiste à une très brillante réception donnée au Ministère de la justice par M. le Garde des sceaux et M<sup>me</sup> Monis.

Le jeudi, excursion des plus intéressantes à Montesson et à Nanterre. Le matin, à neuf heures, la presque totalité des congressistes s'embarquait sur le vapeur *Le Touriste* et descendait la Seine, traversant une région où M<sup>me</sup> Deshouillères a pu jadis voir les prés fleuris qu'elle a si bien chantés, mais où l'excursionniste moderne voit et surtout sent toute autre chose que des fleurs. Après un déjeuner pris à bord du *Touriste*, le Congrès arrive à Montesson et visite l'école de réforme Le Pelletier de Saint-Fargeau organisée et dirigée par le Conseil général de la Seine; M. Le Roux, directeur des affaires départementales à la préfecture de la Seine, avait été chargé de lui faire les honneurs de ce bel établissement.

Au retour, les congressistes s'arrêtent à Nanterre et, sous la conduite de M. Lépine, préfet de police, ils visitent la maison départementale. Je vous fais grâce des nombreux lunches et des toasts plus nombreux encore qui émaillèrent toute cette journée si bien remplie.

Bien remplie assurément, mais non encore terminée, car le soir les membres du Congrès avaient l'honneur d'être reçus au palais de l'Élysée par M. le Président de la République et M<sup>me</sup> Loubet.

Le lendemain, vendredi 13 juillet, eut lieu la séance de clôture du Congrès qui fut suivie, le soir, d'un grand banquet au pavillon chinois au bois de Boulogne. Là encore, l'éloquence des congressistes se donna libre carrière. On entendit, en effet, successive-

ment MM. Petit, Fuchs, Cheysson, Duflos, directeur de l'Administration pénitentiaire, Louiche-Desfontaines, le comte Terachina, délégué japonais, etc.

Cette belle fête clôtura dignement ce superbe Congrès... je dis qu'elle le clôtura, mais je me trompe. En effet, le lundi 16, un groupe important de congressistes partait pour Rouen et allait visiter à Darnetal le fameux Patronage des jeunes filles détenues et libérées, fondé en 1848 par la sœur Marie-Ernestine qui le dirige depuis plus d'un demi-siècle. Je ne saurais vous parler de cette intéressante excursion à laquelle j'ai eu le regret très vif de ne pouvoir prendre part, ayant dû regagner Bordeaux dès le 14.

Le Congrès international de Paris a été extrêmement brillant. Il a tenu largement toutes ses promesses. Il a fait le plus grand honneur à ceux qui l'ont préparé et dirigé. Je ne puis vous citer tous les noms qui mériteraient d'être mis en lumière, mais il en est un que je ne saurais passer sous silence : c'est celui de M. Louiche-Desfontaines, le secrétaire général du Congrès, qui a fait preuve d'une bonne grâce parfaite et qui a droit à tous les remerciements des congressistes, car à lui revient, pour la plus grande part, le mérite du succès.

L'Exposition Universelle.

Je vous avais annoncé, l'an passé, Messieurs, que nous prendrions part à l'Exposition Universelle de 1900. Je vous avais parlé des graphiques fort intéressants que nous faisons établir et qui, pensions-nous, joints à nos rapports, à nos plans, à nos photographies, permettraient à l'OEuvre Bordelaise de figurer en bon rang dans ce grand concours international. Nous avons fait de notre mieux et nous croyons avoir présenté une exposition digne de notre OEuvre et de nature à frapper les personnes compétentes.

Le jury a attribué à la Société une médaille d'argent. Quelque honorable que soit cette récompense, il est permis de s'en étonner, étant donné que notre OEuvre en a déjà obtenu une semblable, il y a vingt-deux ans, à l'Exposition de 1878, sans parler des médailles d'or qui lui ont été décernées à l'Exposition de Bordeaux, en 1895 et à l'Exposition Universelle de Bruxelles, en 1897. Il y a eu là une erreur, nous le savons, nous en avons la preuve, mais nous n'avons jamais pu arriver à la faire réparer. La procédure a élevé devant nos réclamations une barrière infranchissable.

Nous pouvons, à coup sûr, regretter qu'une pareille erreur ait

été commise et qu'elle n'ait pas pu se réparer, mais, au fond, il importe peu. Nous ne travaillons pas pour les récompenses, ou, du moins, nous n'en ambitionnons qu'une seule, la satisfaction du devoir accompli, la conscience du bien réalisé. Celle-là, nous l'avons pleinement et elle nous suffit.

Je n'en dirai donc pas davantage sur ce sujet.

Je tiens cependant à mentionner ici que notre directeur, M. Caron, à la tête de notre Refuge depuis dix-sept ans, a obtenu une médaille de bronze comme collaborateur. Nous nous en sommes réjouis et je l'en félicite ici publiquement en votre nom !

#### STATISTIQUE DU 26<sup>e</sup> EXERCICE

J'arrive maintenant, Messieurs, à la statistique de notre 26<sup>e</sup> exercice.

Du 1<sup>er</sup> novembre 1899 au 31 octobre 1900, le Refuge s'est ouvert à 420 pensionnaires. Comme, au 31 octobre 1899, il en renfermait encore 5 qui avaient été recueillis pendant l'exercice précédent, cela nous donne un total de 425 individus admis au refuge au cours du dernier exercice.

Nombre d'admissions.

Ce chiffre est inférieur de 18 unités à celui de l'an passé : 443, qui l'était lui-même à celui du 24<sup>e</sup> exercice : 479. Il reste par contre supérieur à ceux des 22<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> exercices : 385 et 414.

Une fois de plus, je tiens à indiquer que la diminution constatée n'est pas spéciale au Refuge. A l'Asile de nuit, nous la notons également, et, à l'Exposition, on pouvait constater, en examinant les tableaux de la Société Générale de Patronage de Paris, présidée par M. Bérenger, que le même phénomène s'y est produit.

Du reste, si l'on regarde ce qui se passe au Fort du Hâ, on remarque, depuis plusieurs années, une diminution continue dans les effectifs; cette diminution a été encore plus grande cette année. En 1899, il y avait eu 2.670 entrées au Fort du Hâ et la moyenne des présences par jour était de 269. Pendant les dix premiers mois de l'année 1900, il n'y a eu que 1.772 entrées et la moyenne des présences journalières est tombée à 238.

On peut, il est vrai, pour cette année, indiquer comme causes de cette diminution, la température de l'été, les bonnes récoltes,

les vendanges abondantes, etc. Chacun a pu trouver à s'occuper à la campagne.

Secours  
hors du Refuge.

Pendant le dernier exercice, nous avons assisté, en dehors des pensionnaires reçus au Refuge, 47 familles ou individus isolés, soit 2 de plus qu'en 1899. Ce chiffre augmente tous les ans et il convient de s'en féliciter, car ce mode d'assistance est bien utile et bien intéressant. Nous arrivons ainsi à un total de 472 personnes ou familles secourues par notre OEuvre.

Provenances.

Sur les 425 pensionnaires qui ont séjourné au Refuge pendant le 26<sup>e</sup> exercice :

26 <sup>e</sup> EXERCICE	25 <sup>e</sup> EXERCICE	24 <sup>e</sup> EXERCICE
123 sortaient des prisons du Fort du Hâ et de Labottière, contre	213	227
50 sortaient d'autres établissements pénitentiaires . . . . .	— 27	55
81 venaient du Petit Parquet. . . . .	— 77	33
135 venaient sur la recommandation de Membres du Comité . . . . .	— 108	104
30 étaient envoyés par des autorités ou établissements divers. . . . .	— 18	60
6 sortaient de divers patronages. . . . .	— 0	0
<u>425</u>	<u>443</u>	<u>479</u>

Deux chiffres sont surtout différents de ceux de l'an passé; l'un a très fortement diminué, c'est celui des pensionnaires sortant des prisons de Bordeaux : 123 contre 213. Pour expliquer cette différence si considérable, il me suffit de rappeler ce que je vous disais tout à l'heure de la diminution du nombre des détenus.

Le second chiffre a augmenté sur celui correspondant de l'année précédente, c'est celui des pensionnaires envoyés directement par le Petit Parquet, 86 contre 77. Il convient de nous en réjouir, il y a là la continuation d'un mouvement que nous avons toujours favorisé et qui mérite de l'être, car, en bien des cas, il vaut mieux, comme je vous l'ai dit bien souvent, ne pas obliger un malheureux à vêtir le préliminaire de condamnation pour avoir droit à notre assistance.

Visites  
au Fort du Hâ.

Je n'ai rien à dire de particulier au sujet de nos visites au Fort du Hâ, qui ont toujours lieu très régulièrement, et qui sont facilitées dans la plus large mesure par le concours empressé du personnel pénitentiaire placé sous les ordres de notre collègue, M. le directeur Vitry.

Sur nos 425 pensionnaires du 26<sup>e</sup> exercice, 14 seulement étaient sans aucun antécédent judiciaire. Ce n'est guère, il faut le reconnaître, mais on doit tenir compte de ce fait que nous ne considérons comme tels que ceux dont nous sommes absolument sûrs. Antécédents  
de nos patronnés

En 1899, il y en avait 33 dans le même cas et en 1898, 48. Cette année, 126 étaient sans antécédents connus (ou avaient des antécédents douteux) contre 109 et 99 en 1899 et 1898.

Les 285 patronnés qui avaient été précédemment condamnés s'étaient rendus coupables des crimes et délits suivants :

26 <sup>e</sup> EXERCICE	25 <sup>e</sup> EXERCICE	24 <sup>e</sup> EXERCICE
168 vagabondage et mendicité. . . . .	contre 157	142
61 vol . . . . .	— 99	120
25 faux, escroquerie, abus de confiance, grivèlerie. . . . .	— 28	35
3 ivresse . . . . .	— 7	1
20 coups, outrages, rébellion, menaces, bris de clôtures . . . . .	— 4	24
3 attentats et outrages publics à la pudeur. . . . .	— 4	5
5 désertion, insoumission, délits militaires . . . . .	— 2	5
<u>285</u>	<u>301</u>	<u>332</u>

Ces chiffres, malgré les quelques différences qu'ils accusent, ne me paraissent pas comporter d'observations spéciales.

Sous le rapport de l'âge, nos hôtes se répartissent comme suit :

26 <sup>e</sup> EXERCICE	25 <sup>e</sup> EXERCICE	24 <sup>e</sup> EXERCICE
103 avaient moins de 20 ans. . . . .	contre 152	160
130 avaient de 20 à 30 ans. . . . .	— 118	139
90 avaient de 30 à 40 ans. . . . .	— 79	127
102 avaient plus de 40 ans. . . . .	— 94	53
<u>425</u>	<u>443</u>	<u>479</u>

Le nombre des mineurs de vingt ans a, cette année, fortement diminué. C'est la catégorie des hommes de trente à quarante ans qui a le plus augmenté.

Nos 425 patronnés exerçaient, comme toujours, les professions les plus variées. Nous trouvons cette année au tableau : 1 chanteur ambulant, 1 clerc d'huissier, 1 étudiant, 3 instituteurs, 1 voyageur de commerce, 33 comptables ou commis, etc. 11 pensionnaires se sont déclarés comme étant sans profession. Professions (1).

(1) V. le tableau par professions, p. 32.

Degré d'Instruction.

Sous le rapport de l'instruction, nos 425 pensionnaires se répartissaient comme suit :

26 <sup>e</sup> EXERCICE	25 <sup>e</sup> EXERCICE	24 <sup>e</sup> EXERCICE
10 avaient une instruction supérieure . . . . .	contre 3	2
361 savaient lire et compter . . . . .	— 356	334
12 savaient lire et écrire seulement . . . . .	— 54	99
8 savaient lire seulement . . . . .	— 7	5
34 ne savaient ni lire ni écrire . . . . .	— 23	39
<u>425</u>	<u>443</u>	<u>479</u>

Le nombre de nos hôtes ne sachant ni lire ni écrire a, vous le voyez, augmenté par rapport à celui de l'an passé, mais il est inférieur à celui d'il y a deux ans. Par contre, le chiffre de nos pensionnaires ayant une instruction supérieure est bien plus considérable que les années précédentes.

Placements, rapatriements, engagements, etc.

Vous connaissez nos hôtes ; je vais maintenant vous dire ce que nous avons pu faire d'eux.

26 <sup>e</sup> EXERCICE	25 <sup>e</sup> EXERCICE	24 <sup>e</sup> EXERCICE
91 ont été placés ou établis . . . . .	contre 74	75
45 ont été rapatriés . . . . .	— 79	81
4 ont été embarqués . . . . .	— 7	3
7 ont été engagés . . . . .	— 15	3
8 ont été réconciliés avec leurs familles . . . . .	— 11	1
6 ont été placés dans des hôpitaux ou autres établissements de bienfaisance . . . . .	— 12	11
228 sont sortis volontairement se disant assurés de trouver du travail . . . . .	— 206	241
29 sont partis sans donner avis de leur départ . . . . .	— 22	41
2 ont été renvoyés . . . . .	— 12	19
<u>420</u>	<u>438</u>	<u>475</u>
5 restaient au Refuge le 1 <sup>er</sup> novembre 1900 . . . . .	contre 5	4
<u>425</u>	<u>443</u>	<u>479</u>

Quelques-uns de ces chiffres seraient de nature à provoquer diverses observations.

Et tout d'abord, le nombre des placements opérés pendant le 26<sup>e</sup> exercice est beaucoup plus élevé que celui correspondant des deux exercices précédents.

Il y a une élévation d'un quart environ. C'est là une constatation des plus encourageantes. Vous savez, pourtant, Messieurs, par

tout ce que je vous dis chaque année, la difficulté qu'il y a à opérer ces placements.

Par contre, les rapatriements ont un peu diminué malgré le concours soutenu que nous donnent la Préfecture de la Gironde, les Compagnies du Midi et de l'Orléans, la Compagnie de navigation de Nantes à Bordeaux.

Les engagements ont été moins nombreux qu'en 1899, mais le sont bien plus qu'en 1898. Il n'y a du reste là qu'un effet de hasard, car M. le Colonel commandant le bureau de recrutement de Bordeaux et son adjoint, M. le capitaine Besse, nous témoignent la même obligeance que leurs prédécesseurs, M. le colonel Stoumpff et M. le capitaine Balix, dont je vous ai si souvent parlé à cette place.

Nos hommes, vous le savez, Messieurs, ont une masse individuelle que nous leur remettons quand ils quittent le Refuge sous réserve de certaines retenues.

Le Travail au Refuge.

Cette année ci, il y en a eu 12 — exactement comme l'an passé — qui ont, tous frais payés, touché quelque chose à leur départ.

6 ont touché moins de . . . . .	10 francs.
2 ont touché de . . . . .	10 à 20 francs.
1 a touché de . . . . .	20 à 50 francs.
2 ont touché de . . . . .	50 à 100 francs.
1 a touché plus de . . . . .	100 francs.
<u>12</u>	

Sur ces 12 hommes, 1 a quitté le Refuge volontairement, 11 ont été placés.

Il me reste, pour en avoir fini avec la statistique, à vous donner encore deux chiffres, celui des récidives et celui des réhabilitations.

Le chiffre des récidives constatées à la charge de nos anciens patronnés, à l'aide des indications fournies par la Maison d'arrêt de Bordeaux, s'est élevé à 14 p. 100. C'est moins que l'an dernier : 15 p. 100 et surtout qu'il y a 2 ans : 20 p. 100. Il y a là un fait de nature à nous satisfaire. Puisse cette progression descendante se maintenir !

Les Récidives.

Pendant l'exercice écoulé, la Société s'est occupée des réhabilitations de 6 de ses anciens patronnés. Deux ont été obtenues ; il

Les Réhabilitations.

reste plusieurs demandes à l'instruction dont il est permis d'espérer que le résultat sera favorable.

Je vous rappelle que la loi du 5 août 1899 sur le casier judiciaire et la réhabilitation de droit a amené une forte diminution dans le nombre des demandes de réhabilitation.

Relations avec  
nos anciens  
pensionnaires.

Une fois de plus, j'ouvre nos archives et j'y trouve plus d'un document intéressant :

Voici d'abord des lettres de remerciements :

1° Lettre d'un pensionnaire parti depuis déjà quelque temps.

..., le 17 février 1900.

MON CHER MONSIEUR CARON,

De quelles expressions me servirai-je pour me permettre de venir vous demander un petit entretien, depuis si longtemps que je ne vous ai écrit ?

Vous avez pu vous dire, mon cher Monsieur Caron, que je vous avais oublié, non, mille fois non ; par la plume oublié peut-être, mais non par le cœur.

Votre souvenir est toujours resté bien gravé dans ma mémoire et le sera éternellement.

Si je ne vous ai pas donné signe de vie avant aujourd'hui, c'est que je pensais toujours, tôt ou tard, vous donner une très bonne nouvelle sur ma situation, mais hélas ! ma situation n'est pas toujours brillante, bien que je me considère comme un des plus heureux mortels actuellement.

Comme je viens de le dire, ma situation n'est point brillante, mais elle me suffit pour le moment.

Depuis cette époque, j'y suis, mon cher Monsieur Caron, et je me trouve heureux autant qu'on peut l'être en gagnant honnêtement sa vie. Voilà ce que je désirais vous dire depuis longtemps.

Je ne sais, mon cher Monsieur Caron, si je n'eusse point jeté le manche après la cognée sans vos bons conseils. Ces conseils qui m'ont toujours guidé jusqu'ici dans la lutte terrible que je suis obligé de soutenir.

En conséquence, ma reconnaissance est éternelle et je vous dis encore mille fois merci.

D'un autre côté, qu'est-ce qu'il faudrait faire pour obtenir ma réhabilitation ? Il me semble que je me trouve dans les conditions voulues, ayant été condamné en août 1893, mis en liberté conditionnelle en octobre 1894. Je vous serais très obligé, mon cher Monsieur Caron, de vouloir bien me faire connaître la marche à suivre à ce sujet.

En vous priant de vouloir bien accepter mes remerciements anticipés, veuillez, je vous prie, mon cher Monsieur Caron, présenter mes plus respectueux hommages à la digne et bonne M<sup>me</sup> Caron, et recevoir pour vous l'expression de ma plus vive et respectueuse gratitude.

2° Lettre d'un pensionnaire qui va quitter le Refuge :

Bordeaux, 25 février 1900.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je ne pourrai passer sous silence, à la veille de quitter les Établissements, sans venir, du plus profond de mon cœur, vous remercier très sincèrement, Monsieur le Directeur, du service que vous m'avez rendu en m'occupant pendant, ou pour mieux dire, de m'avoir occupé pendant une grande partie de l'hiver. C'est, Monsieur le Directeur, dans votre établissement que j'ai appris tous les bienfaits que l'on y trouve et les bonnes paroles que l'on y reçoit, soit par vous, Monsieur le Directeur, soit par M. le Surveillant, car je crois que ce brave garçon est digne de tout éloge, en tout et pour tout, envers tous les malheureux où, bien des fois, il y en a de corrompus, mais parmi il y en a de bons.

Je termine, Monsieur le Directeur, en vous priant de pardonner mon griffonnage, car je n'ai pas reçu toute l'instruction voulue.

Je souhaite de tout cœur que vous soyez toujours en bonne et parfaite santé, vous, ainsi que Madame. Je ne puis trouver, Monsieur le Directeur, assez de quoi vous exprimer toute ma gratitude.

— Nous rapatrions un de nos hôtes à Paris, où il a sa famille. Dès son arrivée, il nous écrit :

Paris, 30 octobre 1900.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je suis arrivé à Paris et j'ai fait un bon voyage. Mes parents m'ont reçu et étaient très contents.

Mes parents vous remercient bien de votre bonne volonté de m'avoir rapatrié.

Maintenant, je vais travailler le plus tôt possible. Je vous remercie aussi et je suis très content.

Je finis ma lettre en vous remerciant infiniment.

Je suis votre serviteur dévoué.

— Voici une autre lettre dont je ne vous lirai que le *post-scriptum* :

... Je vous envoie en même temps une de mes photographies que j'avais oublié de vous mettre la dernière fois. Je pense vous faire plaisir de ce présent.

Mais certainement qu'il nous fait plaisir, le brave garçon !

— En terminant, permettez-moi de vous lire la lettre collective écrite par les pensionnaires présents au Refuge le 1<sup>er</sup> janvier 1900. C'est le littérateur de la troupe qui a été chargé de rédiger ce document.



Bordeaux, 1<sup>er</sup> janvier 1900.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,  
MONSIEUR,

Nous sommes heureux au commencement de cette année de pouvoir remercier du fond du cœur l'homme qui a daigné nous recevoir chez lui et nous donner l'hospitalité pendant quelques jours.

Certes il y en a bien parmi nous qui ont quelques fautes à se reprocher et qui pour employer l'expression cherchent du travail et prient le bon Dieu de ne jamais en trouver. Vous n'avez voulu voir là dedans ni paresse ni mauvaise volonté, mais une sorte d'abrutissement causé par la vie errante et les privations. Vous nous avez secourus au lieu de nous rudoyer.

Chaque jour vous surprend accomplissant un nouveau bienfait et votre main, jamais lassée prodigue à tout venant une abondante nourriture, parfois même des secours en argent.

Notre position actuelle ne nous permet aucune dépense et c'est notre plus grand regret de ne pouvoir offrir à notre bienfaiteur aucun gage de notre reconnaissance.

Au nom de tous ceux qui ont passé dans votre établissement durant l'année écoulée et en notre nom, nous vous remercions, Monsieur le Directeur, de toutes vos bontés. Et notre cœur ingrat gardera longtemps le souvenir de votre bon cœur. Tous anciens et nouveaux unis dans le même sentiment nous vous souhaitons bonne et heureuse année. Nous vous désirons longue et heureuse vie. Que rien n'interrompe le cours de votre carrière bienfaisante.

Nous ne voulons point ici formuler de ces souhaits dont nous sentons toute la banalité et qui cependant sont les plus vrais et les meilleurs, mais le cœur est là pour vous dire que nous vous serons toujours reconnaissants de nous avoir momentanément et complètement tiré de cette misère ou nous végétions depuis si longtemps.

Je referme nos archives et j'ouvre nos livres de comptes. Je ne veux du reste point vous y faire lire longuement avec moi, car notre honorable trésorier vous exposera, dans un instant, notre situation financière. Je tiens seulement à remercier une fois de plus, au nom de l'Œuvre, tous ceux qui nous donnent les ressources dont nous avons besoin, le Ministère de l'intérieur, le Conseil général de la Gironde, le Conseil municipal de Bordeaux, nos souscripteurs et donateurs, tous ceux qui nous aident et nous soutiennent <sup>(1)</sup>.

Je veux aussi adresser, comme chaque année, un remerciement tout spécial à la Presse qui, sans jamais se lasser, nous a aidés de

<sup>(1)</sup> V. la liste des souscripteurs, p. 35.

La situation  
financière.

La Presse.

son mieux depuis que nous existons. Nous ne saurions lui être trop reconnaissants de son appui si constant et si précieux.

Je vous disais, en terminant mes deux derniers rapports, que, malgré les succès du passé et du présent, nous ne devions point nous endormir, qu'il nous fallait faire preuve de vigilance en regardant l'avenir, car les misères et les détresses morales ne désarment pas! Je ne puis que répéter aujourd'hui ce que je vous disais alors.

Il nous faut toujours tâcher de mieux faire. Nous devons toujours essayer de répandre un peu plus de bien autour de nous.

C'est là la justification de notre Œuvre, de cette Œuvre belle entre toutes qui, si elle est parfois, même encore, méconnue et incomprise, est du moins hautement appréciée de ceux qui la connaissent et qui sont bien placés pour la juger, de cette Œuvre que M. le Garde des sceaux, terminant le discours dont je vous parlais tout-à-l'heure, saluait au nom du Gouvernement et qu'il appelait (quel plus bel éloge pouvait-il faire d'elle?) une Œuvre de miséricorde et de rédemption!

Conclusion

## PROFESSIONS

Ajusteurs . . . . .	5		
Armurier . . . . .	1	<i>Report. . .</i>	194
Bouchers . . . . .	5	Infirmiers . . . . .	3
Boulangers . . . . .	24	Instituteurs. . . . .	3
Chanteur ambulant . . . . .	1	Jardiniers. . . . .	8
Chapelier. . . . .	1	Journaliers et manœuvres. . . . .	77
Charcutiers. . . . .	2	Maçons . . . . .	5
Charpentiers . . . . .	2	Marchand. . . . .	1
Charretiers . . . . .	4	Maréchaux-ferrants . . . . .	5
Charron . . . . .	1	Marins . . . . .	17
Chaudronniers. . . . .	3	Menuisiers . . . . .	4
Chauffeurs . . . . .	11	Mécaniciens . . . . .	12
Cimentier. . . . .	1	Mineur . . . . .	1
Clerc . . . . .	1	Mouleur . . . . .	1
Cochers. . . . .	6	Papetiers. . . . .	2
Coiffeurs . . . . .	2	Pâtisseries. . . . .	3
Colporteurs. . . . .	2	Peintres . . . . .	11
Comptables, commis, employés de commerce . . . . .	33	Plâtriers . . . . .	2
Cordier . . . . .	1	Plombier . . . . .	1
Cordonniers . . . . .	11	Scieur de long . . . . .	1
Couvreurs . . . . .	2	Selliers . . . . .	5
Cuisiniers . . . . .	9	Serruriers . . . . .	7
Cultivateurs . . . . .	22	Tailleurs d'habits. . . . .	6
Domestiques et valets de cham- bre . . . . .	9	Tanneurs. . . . .	3
Ébénistes. . . . .	4	Tapissier . . . . .	1
Emballeurs. . . . .	2	Teinturiers. . . . .	2
Étudiant . . . . .	1	Terrassiers . . . . .	17
Ferblantiers . . . . .	6	Tisserand. . . . .	1
Forains. . . . .	2	Tonneliers . . . . .	5
Forgeron . . . . .	1	Tourneurs . . . . .	3
Garçons de café . . . . .	6	Tuiliers. . . . .	2
Garçons d'hôtel . . . . .	5	Typographes. . . . .	3
Horlogers. . . . .	4	Vannier. . . . .	1
Imprimeurs . . . . .	4	Verriers . . . . .	4
		Voyageurs de commerce. . . . .	2
		Zingueur . . . . .	1
		Sans profession . . . . .	11
<i>A reporter. . . . .</i>	194	<i>TOTAL. . . . .</i>	425

## COMPTÉ RENDU DE

## L'EXERCICE 1899-1900

## RECETTES

En caisse au 31 octobre 1899.....F.	691 80	
En dépôt chez les banquiers.....	917 »	
		1.608 80
SUBVENTIONS :		
Mandat Ministre de l'Intérieur (année 1899).....	2.000 »	
» Conseil général (année 1900).....	1.000 »	
» Ministre de l'Intérieur (année 1900).....	2.000 »	
» Conseil municipal (année 1900).....	1.000 »	
		6.000 »
SOUSCRIPTIONS DIVERSES suivant état.....	3.650 »	
INTÉRÊTS sur rente 3 0/0.....	959 »	
» sur fonds déposés.....	10 60	
	969 60	
		4.619 60
Encaissé dividende Piganeau.....		7 73
RECETTES SUIVANT ÉTAT DU DIRECTEUR :		
Travail du dehors.....	137 45	
Produit de l'industrie.....	2.707 25	
Versements faits par les hommes.....	61 »	
Avoir des entrants.....	184 30	
Liquidation des comptes.....	109 15	
Produits divers.....	113 25	
		3.312 40
		15.548 55

## DÉPENSES

DÉPENSES SUIVANT ÉTAT DU DIRECTEUR :		
Nourriture.....F.	2.572 60	
Habilllements.....	368 70	
Blanchissage, savon, désinfection.....	151 90	
Eclairage, chauffage, cuisson des aliments.....	249 60	
Achats de lingerie, mobilier, matériel.....	392 50	
Entretien.....	494 50	
Frais généraux et de bureau.....	178 70	
Appointements.....	3.240 35	
Avoir remboursé aux partants, rapatriement et secours....	1.200 35	
Avances en argent, timbres, prêts aux hommes.....	293 90	
Dépenses pour l'industrie.....	2.257 05	
Contributions.....	197 05	
Gratifications et frais divers.....	770 80	
		12.368 »
Souscription au Comité de Blaye.....	50 »	
Note de M. Lamarthonie.....	14 »	
Envoi au Comité central à Paris.....	50 »	
Note de M. H. Rodel, secrétaire.....	39 40	
Timbres-quittances.....	4 »	
Commission à M. Lasserre, encaisseur.....	108 »	
		262 40
En caisse.....	4.590 45	
En dépôt chez les banquiers.....	4.327 70	
		2.918 15
		15.548 55

LISTE GÉNÉRALE  
DES  
DONATEURS-SOUSCRIPTEURS

26<sup>e</sup> année 1899-1900

Allocation du Ministre de l'Intérieur (1899) . . . . .	F. 2.000
— — — (1900) . . . . .	2.000
— du Conseil général . . . (1900) . . . . .	1.000
— du Conseil municipal . . (1900) . . . . .	1.000
<i>Total</i> . . . . .	F. 6.000

<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">M<sup>sr</sup> l'Archevêque de Bordeaux . . . . .</td> <td style="text-align: right;">F. 25</td> </tr> <tr> <td>MM. Audinet et Buhan . . . . .</td> <td style="text-align: right;">10</td> </tr> <tr> <td>  E. Balay . . . . .</td> <td style="text-align: right;">10</td> </tr> <tr> <td>  André Ballande . . . . .</td> <td style="text-align: right;">200</td> </tr> <tr> <td>  Baour et C<sup>ie</sup> . . . . .</td> <td style="text-align: right;">20</td> </tr> <tr> <td>  M. et M<sup>me</sup> Barillier . . . . .</td> <td style="text-align: right;">20</td> </tr> <tr> <td>  Bermond frères . . . . .</td> <td style="text-align: right;">20</td> </tr> <tr> <td>  B. Bert et C<sup>ie</sup> . . . . .</td> <td style="text-align: right;">10</td> </tr> <tr> <td>  Bayssellance, anc. maire . . . . .</td> <td style="text-align: right;">10</td> </tr> <tr> <td>  M. de Bethmann . . . . .</td> <td style="text-align: right;">10</td> </tr> <tr> <td>  H. de Boissac . . . . .</td> <td style="text-align: right;">10</td> </tr> <tr> <td>  P. Bonifas . . . . .</td> <td style="text-align: right;">5</td> </tr> <tr> <td>  Th. Bosc . . . . .</td> <td style="text-align: right;">20</td> </tr> <tr> <td>M<sup>lle</sup> Elisabeth Bosc . . . . .</td> <td style="text-align: right;">20</td> </tr> <tr> <td>MM. J. Bouchard . . . . .</td> <td style="text-align: right;">20</td> </tr> <tr> <td>  E. Brandenburg . . . . .</td> <td style="text-align: right;">100</td> </tr> <tr> <td>  H. Brown . . . . .</td> <td style="text-align: right;">20</td> </tr> <tr> <td>  G. de Buhan . . . . .</td> <td style="text-align: right;">20</td> </tr> <tr> <td>  Cahen frères . . . . .</td> <td style="text-align: right;">10</td> </tr> <tr> <td>  J. Calvé, président à la Cour . . . . .</td> <td style="text-align: right;">25</td> </tr> <tr> <td>  Calvet frères . . . . .</td> <td style="text-align: right;">20</td> </tr> <tr> <td>  J. Calvet et C<sup>ie</sup> . . . . .</td> <td style="text-align: right;">100</td> </tr> <tr> <td>  L. Cart . . . . .</td> <td style="text-align: right;">20</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><i>A reporter</i> . . . . .</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">F. 725</td> </tr> </table>	M <sup>sr</sup> l'Archevêque de Bordeaux . . . . .	F. 25	MM. Audinet et Buhan . . . . .	10	E. Balay . . . . .	10	André Ballande . . . . .	200	Baour et C <sup>ie</sup> . . . . .	20	M. et M <sup>me</sup> Barillier . . . . .	20	Bermond frères . . . . .	20	B. Bert et C <sup>ie</sup> . . . . .	10	Bayssellance, anc. maire . . . . .	10	M. de Bethmann . . . . .	10	H. de Boissac . . . . .	10	P. Bonifas . . . . .	5	Th. Bosc . . . . .	20	M <sup>lle</sup> Elisabeth Bosc . . . . .	20	MM. J. Bouchard . . . . .	20	E. Brandenburg . . . . .	100	H. Brown . . . . .	20	G. de Buhan . . . . .	20	Cahen frères . . . . .	10	J. Calvé, président à la Cour . . . . .	25	Calvet frères . . . . .	20	J. Calvet et C <sup>ie</sup> . . . . .	100	L. Cart . . . . .	20	<i>A reporter</i> . . . . .	F. 725	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;"><i>Report</i> . . . . .</td> <td style="text-align: right;">F. 725</td> </tr> <tr> <td>Abbé Castaing . . . . .</td> <td style="text-align: right;">5</td> </tr> <tr> <td>  Castaing, curé de N.-D. . . . .</td> <td style="text-align: right;">25</td> </tr> <tr> <td>M<sup>me</sup> M. Cayrou . . . . .</td> <td style="text-align: right;">20</td> </tr> <tr> <td>MM. Ch. Cazalet . . . . .</td> <td style="text-align: right;">5</td> </tr> <tr> <td>  B. Cazalet . . . . .</td> <td style="text-align: right;">5</td> </tr> <tr> <td>  Hermann Cruse . . . . .</td> <td style="text-align: right;">100</td> </tr> <tr> <td>  Chalès . . . . .</td> <td style="text-align: right;">10</td> </tr> <tr> <td>M<sup>me</sup> J. Cinto . . . . .</td> <td style="text-align: right;">20</td> </tr> <tr> <td>MM. Cousteau frères . . . . .</td> <td style="text-align: right;">50</td> </tr> <tr> <td>  H. Couve . . . . .</td> <td style="text-align: right;">20</td> </tr> <tr> <td>M<sup>me</sup> J.-B. Couve . . . . .</td> <td style="text-align: right;">5</td> </tr> <tr> <td>  V<sup>e</sup> Cruse . . . . .</td> <td style="text-align: right;">100</td> </tr> <tr> <td>  M. Ch. Couve . . . . .</td> <td style="text-align: right;">20</td> </tr> <tr> <td>M<sup>me</sup> Ed. Cruse . . . . .</td> <td style="text-align: right;">100</td> </tr> <tr> <td>MM. Henri Cruse . . . . .</td> <td style="text-align: right;">20</td> </tr> <tr> <td>  F. Cruse . . . . .</td> <td style="text-align: right;">20</td> </tr> <tr> <td>  Cathala, notaire . . . . .</td> <td style="text-align: right;">10</td> </tr> <tr> <td>  Cunlife, Dobson et C<sup>ie</sup> . . . . .</td> <td style="text-align: right;">25</td> </tr> <tr> <td>  de Dadelzen . . . . .</td> <td style="text-align: right;">10</td> </tr> <tr> <td>  Degraaf, Sayé, Bégué . . . . .</td> <td style="text-align: right;">10</td> </tr> <tr> <td>  Demay . . . . .</td> <td style="text-align: right;">10</td> </tr> <tr> <td>M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Delmas . . . . .</td> <td style="text-align: right;">5</td> </tr> <tr> <td>MM. Demons, doct.-méd . . . . .</td> <td style="text-align: right;">20</td> </tr> <tr> <td>  Descas, fils . . . . .</td> <td style="text-align: right;">10</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><i>A reporter</i> . . . . .</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">F. 1.350</td> </tr> </table>	<i>Report</i> . . . . .	F. 725	Abbé Castaing . . . . .	5	Castaing, curé de N.-D. . . . .	25	M <sup>me</sup> M. Cayrou . . . . .	20	MM. Ch. Cazalet . . . . .	5	B. Cazalet . . . . .	5	Hermann Cruse . . . . .	100	Chalès . . . . .	10	M <sup>me</sup> J. Cinto . . . . .	20	MM. Cousteau frères . . . . .	50	H. Couve . . . . .	20	M <sup>me</sup> J.-B. Couve . . . . .	5	V <sup>e</sup> Cruse . . . . .	100	M. Ch. Couve . . . . .	20	M <sup>me</sup> Ed. Cruse . . . . .	100	MM. Henri Cruse . . . . .	20	F. Cruse . . . . .	20	Cathala, notaire . . . . .	10	Cunlife, Dobson et C <sup>ie</sup> . . . . .	25	de Dadelzen . . . . .	10	Degraaf, Sayé, Bégué . . . . .	10	Demay . . . . .	10	M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> Delmas . . . . .	5	MM. Demons, doct.-méd . . . . .	20	Descas, fils . . . . .	10	<i>A reporter</i> . . . . .	F. 1.350
M <sup>sr</sup> l'Archevêque de Bordeaux . . . . .	F. 25																																																																																																				
MM. Audinet et Buhan . . . . .	10																																																																																																				
E. Balay . . . . .	10																																																																																																				
André Ballande . . . . .	200																																																																																																				
Baour et C <sup>ie</sup> . . . . .	20																																																																																																				
M. et M <sup>me</sup> Barillier . . . . .	20																																																																																																				
Bermond frères . . . . .	20																																																																																																				
B. Bert et C <sup>ie</sup> . . . . .	10																																																																																																				
Bayssellance, anc. maire . . . . .	10																																																																																																				
M. de Bethmann . . . . .	10																																																																																																				
H. de Boissac . . . . .	10																																																																																																				
P. Bonifas . . . . .	5																																																																																																				
Th. Bosc . . . . .	20																																																																																																				
M <sup>lle</sup> Elisabeth Bosc . . . . .	20																																																																																																				
MM. J. Bouchard . . . . .	20																																																																																																				
E. Brandenburg . . . . .	100																																																																																																				
H. Brown . . . . .	20																																																																																																				
G. de Buhan . . . . .	20																																																																																																				
Cahen frères . . . . .	10																																																																																																				
J. Calvé, président à la Cour . . . . .	25																																																																																																				
Calvet frères . . . . .	20																																																																																																				
J. Calvet et C <sup>ie</sup> . . . . .	100																																																																																																				
L. Cart . . . . .	20																																																																																																				
<i>A reporter</i> . . . . .	F. 725																																																																																																				
<i>Report</i> . . . . .	F. 725																																																																																																				
Abbé Castaing . . . . .	5																																																																																																				
Castaing, curé de N.-D. . . . .	25																																																																																																				
M <sup>me</sup> M. Cayrou . . . . .	20																																																																																																				
MM. Ch. Cazalet . . . . .	5																																																																																																				
B. Cazalet . . . . .	5																																																																																																				
Hermann Cruse . . . . .	100																																																																																																				
Chalès . . . . .	10																																																																																																				
M <sup>me</sup> J. Cinto . . . . .	20																																																																																																				
MM. Cousteau frères . . . . .	50																																																																																																				
H. Couve . . . . .	20																																																																																																				
M <sup>me</sup> J.-B. Couve . . . . .	5																																																																																																				
V <sup>e</sup> Cruse . . . . .	100																																																																																																				
M. Ch. Couve . . . . .	20																																																																																																				
M <sup>me</sup> Ed. Cruse . . . . .	100																																																																																																				
MM. Henri Cruse . . . . .	20																																																																																																				
F. Cruse . . . . .	20																																																																																																				
Cathala, notaire . . . . .	10																																																																																																				
Cunlife, Dobson et C <sup>ie</sup> . . . . .	25																																																																																																				
de Dadelzen . . . . .	10																																																																																																				
Degraaf, Sayé, Bégué . . . . .	10																																																																																																				
Demay . . . . .	10																																																																																																				
M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> Delmas . . . . .	5																																																																																																				
MM. Demons, doct.-méd . . . . .	20																																																																																																				
Descas, fils . . . . .	10																																																																																																				
<i>A reporter</i> . . . . .	F. 1.350																																																																																																				

<p><i>Report</i> . . . F. 4.350</p> <p>MM. Desclaux de Lacoste . . . 5</p> <p>Ducasse, d'Angoulême. . . 5</p> <p>Dupouy, anc. sénateur. . . 20</p> <p>P. Dupuy. . . . . 10</p> <p>Durand et Videau . . . 20</p> <p>Ch. Duvergier . . . . 10</p> <p>Eschenauer et C<sup>ie</sup> . . . 20</p> <p>J. Fau. . . . . 20</p> <p>M<sup>me</sup> H. Faure. . . . . 20</p> <p>M. E. Faugère . . . . . 20</p> <p>M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> A. Ferrière. . . . 10</p> <p>MM. H. Ferrière. . . . . 3</p> <p>Flouch frères. . . . . 10</p> <p>Fosse et C<sup>ie</sup>. . . . . 100</p> <p>Fulchi . . . . . 10</p> <p>C. Gaden . . . . . 40</p> <p>E. Galtié . . . . . 50</p> <p>J. Garric . . . . . 20</p> <p>L. Garros. . . . . 10</p> <p>H. Garros. . . . . 10</p> <p>Gazeaud . . . . . 3</p> <p><i>La Gironde</i> . . . . . 10</p> <p>M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Glotin . . . . . 40</p> <p>MM. Gomez-Vaéz . . . . . 10</p> <p>Gouzil neveu. . . . . 50</p> <p>David Gradis. . . . . 20</p> <p>Grasset. . . . . 5</p> <p>O. Grossard. . . . . 100</p> <p>A. Guérin . . . . . 10</p> <p>Larcher père et fils j<sup>ne</sup>. . . 20</p> <p>M<sup>me</sup> W. Guestier. . . . . 10</p> <p>MM. Barton et Guestier. . . 50</p> <p>Hanappier et C<sup>ie</sup> . . . . 20</p> <p>A. Jay. . . . . 20</p> <p>Nathaniel Johnston . . . 50</p> <p>J. Jonca. . . . . 40</p> <p>G. Johns . . . . . 20</p> <p>Kresmann . . . . . 20</p> <p>Labadie et C<sup>ie</sup> . . . . . 50</p> <p>Lafargue et C<sup>ie</sup>. . . . . 50</p> <p>M<sup>me</sup> H. Lagrave . . . . . 50</p> <p>MM. Lainé d'Hauberive . . . 20</p> <p>Arm. Lalande et C<sup>ie</sup> . . . 25</p> <p>A. Lançon . . . . . 20</p> <p><i>A reporter</i>. . . F. 2.418</p>	<p><i>Report</i>. . . . F. 2.418</p> <p>Laparra. . . . . 5</p> <p>Larronde frères . . . . 10</p> <p>Lasserre . . . . . 10</p> <p>Anselme Léon . . . . . 15</p> <p>A. Léon. . . . . 5</p> <p>de Lestapis. . . . . 10</p> <p>Livran, notaire. . . . . 10</p> <p>M<sup>me</sup> Lopès-Dubec . . . . . 20</p> <p>MM. Louit frères . . . . . 20</p> <p>Lesca, anc. cons. gén. . . 20</p> <p>M<sup>me</sup> A. de Luze. . . . . 50</p> <p>MM. Ch.-A. de Luze. . . . 50</p> <p>A. de Luze et fils. . . . 50</p> <p>M<sup>me</sup> Maletta . . . . . 10</p> <p>MM. Marcillaud de Bussac. . 20</p> <p>Marie Brizard et Roger (2<sup>e</sup> année) . . . . . 20</p> <p>Marin. . . . . 2</p> <p>Maurel frères. . . . . 50</p> <p>Maurel et Prom . . . . . 25</p> <p>Auguste Meller. . . . . 30</p> <p>Paul Mestrezat. . . . . 100</p> <p>Le Maire de Bordeaux. . . 10</p> <p>Montméja. . . . . 10</p> <p>Meynard . . . . . 10</p> <p>Paris et Damas. . . . . 25</p> <p>Payraud et C<sup>ie</sup> . . . . . 5</p> <p>V<sup>te</sup> de Pelleport-Burète . . . 10</p> <p>V<sup>te</sup> P. de Pelleport-Burète. . 10</p> <p>MM. H. Peyrelongue . . . . 5</p> <p>Matéo Petit . . . . . 10</p> <p>M. Peyrelongue . . . . . 10</p> <p>Psychez. . . . . 10</p> <p>Honoré Picon . . . . . 25</p> <p>M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Preller . . . . . 5</p> <p>M. L. Preller. . . . . 20</p> <p>M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> J. Prom . . . . . 10</p> <p>MM. J. Prom . . . . . 10</p> <p>Casimir Le Quellec. . . . 100</p> <p>de Rancourt . . . . . 10</p> <p>J. Renous. . . . . 10</p> <p>Rodberg. . . . . 10</p> <p>H. Rödel . . . . . 15</p> <p>H. Rödel et fils frères. . . 25</p> <p><i>A reporter</i> . . . . F. 3.305</p>
--	--

<p><i>Report</i>. . . . . F. 3.305</p> <p>M. Rodrigues fils . . . . . 5</p> <p>Comtesse de Richemont. . . 5</p> <p>» . . . . . 5</p> <p>M<sup>me</sup> Rietman . . . . . 5</p> <p>Salles . . . . . 5</p> <p>MM. F. Samazeuilh et fils. . 50</p> <p>Schröder, Schyler et C<sup>ie</sup>. . 25</p> <p>Segrestaa. . . . . 10</p> <p>Soc. suisse de bienfaisance. . 30</p> <p>M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> A. Sorbe . . . . . 20</p> <p>MM. Octave Sorbe. . . . . 5</p> <p>M<sup>me</sup> Surget. . . . . 5</p> <p><i>A reporter</i>. . . . F. 3.475</p>	<p><i>Report</i>. . . . . F. 3.475</p> <p>MM. Soula et Trincaud-La- tour. . . . . 10</p> <p>MM. Tastet et Lawton. . . . 50</p> <p>Teindas. . . . . 20</p> <p>Testard et C<sup>ie</sup>. . . . . 10</p> <p>H. Tournon. . . . . 20</p> <p>Touton et Crous . . . . . 20</p> <p>M<sup>me</sup> Ch. Vieillard. . . . . 10</p> <p>MM. Tampier . . . . . 10</p> <p>Tampier, David-Beau- lieu et Debrosse . . . . . 20</p> <p><i>Total</i>. . . F. 3.650</p>
--	--